

UTILISATION DES TERRAINS SPORTIFS



Informations générales

- Les terrains sportifs sont ouverts au public en dehors des heures d'école
- Merci de se conformer aux règles affichées sur les terrains
- Sur le temps de pause de midi, l'ASIRE met en place la présence d'un adulte afin de venir en aide aux enfants si nécessaire

Responsabilités

- En cas de bagarres ou accidents, la responsabilité incombe aux élèves et aux parents ainsi que le trajet entre les terrains et le périmètre de l'école
- L'ASIRE décline toute responsabilité en cas d'accident